



COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKETBALL

16 décembre 2021

Relevé de décisions

Etaient Présents : MM. BERAL, BELLON, GUEUDER (représentant également M. SENEZ), LEMASSON, DEVOS (représentant également M. RAIMBAULT), KROEMER (représentant également M. MERLIOT), LE BOUILLE, SPAHIC, MULLER, SY, RUIZ, GOBILLOT,

Etaient Excusés : MM. BORG, SENEZ (représenté par M. GUEUDER), MERLIOT (représenté par M. KROEMER), JEHANNO, RAIMBAULT (représenté par M. DEVOS)

La réunion s'est tenue en visioconférence. Les votes se sont déroulés à l'aide du logiciel quizzbox.

En application de l'article 13 des statuts de la LNB, la présence de la moitié des membres du Comité Directeur est nécessaire pour que ses délibérations soient valables.

15 membres sur 17 sont présents ou représentés.

Le Comité Directeur peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.

1 – Election de nouveaux membres au Bureau LNB

1.1 Election du Vice-Président représentant les clubs de première division

Compte tenu de la démission de M. BELLON de son poste de Vice-Président représentant les clubs de première division, le Comité Directeur doit procéder à une élection pour pourvoir ce siège.

Un appel à candidature a été lancé parmi les représentants des clubs de première division membres du Comité Directeur LNB et M. Jean-Louis BORG a souhaité présenter sa candidature.

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 15 membres

Voix totales : 15

Voix exprimées : 13

Majorité absolue : 7 voix

M. Jean-Louis BORG : 13 voix

Abstention : 2 voix

M. BORG est donc élu au Bureau en tant que Vice-Président représentant les clubs de première division.

1.2 Election du Vice-Président en charge des finances

Compte tenu de la démission de M. LEMASSON de son poste de Vice-Président en charge des finances, le Comité Directeur doit procéder à une élection pour pourvoir ce siège.

Un appel à candidature a été lancé parmi les membres du Comité Directeur LNB et M. Jean-Marc JEHANNO a souhaité présenter sa candidature.

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 15 membres

Voix totales : 15

Voix exprimées : 13

Majorité absolue : 7 voix

M. Jean-Marc JEHANNO : 13 voix

Abstention : 2 voix

M. JEHANNO est donc élu au Bureau en tant que Vice-Président en charge des finances.

2- Prolongation de la convention FFBB / LNB jusqu'au 30 juin 2022

La convention actuelle arrive à échéance au 31 décembre 2021. La LNB et la FFBB ont ainsi commencé à travailler sur un nouveau projet de convention de délégation, plusieurs réunions de travail s'étant tenues au cours de l'été.

Par ailleurs, la loi du 24/08/2021 sur les principes de la république, imposent aux Fédérations et aux Ligues d'établir en concertation une stratégie nationale, les Fédérations nationales devant au plus tard le 31 mars 2022 signer un contrat de délégation avec le Ministère des Sports.

Par ailleurs, le fait de proroger la convention de 6 mois permet de retrouver un cycle « normal », calqué sur les saisons sportives.

La nouvelle convention devant être adoptée par les AG respectives (FFBB et LNB) et approuvée par le Ministère des Sports, il est proposé par les Présidents de la FFBB et de la LNB de proroger officiellement la convention actuelle de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2022, pour pouvoir travailler sur la nouvelle convention et l'approuver au cours du 2nd semestre 2021.

Le Bureau Directeur de la FFBB a approuvé le 5 novembre 2021 le principe de la prorogation de la convention actuelle jusqu'au 30 juin 2022. Le Comité Directeur de la FFBB est amené à se prononcer sur cette prorogation lors de sa session du 17 et 18 décembre 2021.

Il est donc proposé au Comité Directeur de la LNB d'approuver la prorogation de la convention actuelle jusqu'au 30 juin 2022.

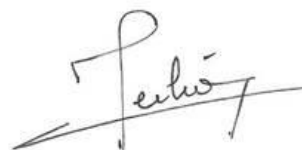
Les membres du Comité Directeur décident également de solliciter l'Assemblée Générale de la LNB à distance selon les conditions prévues à l'Article 8 des statuts au cours de la semaine du 20 décembre sous réserve de l'approbation de cette prorogation par le Comité Directeur de la FFBB.

Les membres du Comité Directeur décident à l'unanimité d'approuver la prorogation de la convention FFBB / LNB actuelle jusqu'au 30 juin 2022.

Le Comité Directeur décide de soumettre cette prorogation à l'Assemblée Générale de la LNB à distance selon les conditions prévues à l'Article 8 des statuts au cours de la semaine du 20 décembre sous réserve de l'approbation de cette prorogation par le Comité Directeur de la FFBB.



Le Président
M. Alain BERAL



Le Vice-Président
en Charge du Secrétariat Général
M. Paul MERLIOT